

**ADA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 30 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1.1. Evolution en 2016**

**a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne**

L'enseigne est constituée du réseau ADA c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés ainsi que des agences détenues en propre par le groupe ADA.

Le chiffre d'affaires cumulé de l'enseigne ADA au 31.12.2016 s'élève à 85M€. Il connaît une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente.

L'activité de l'année confirme le positionnement de la marque ADA comme loueur de proximité à prix bas malgré une conjoncture économique compliquée.

**b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes IFRS**

Le chiffre d'affaires consolidé de 2016 s'établit à 45M€ contre 42M€ l'an dernier.

Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et possède au 31.12.2016 treize succursales.

### c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

<i>en milliers d'€uros</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>44 504</b>	<b>41 967</b>
Achats et variations de stocks	-530	-450
Charges externes	-27 475	-27 015
Charges de personnel	-6 619	-5 473
Impôts et taxes	-1 691	-907
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes	-6 649	-6 678
Autres produits et charges opérationnels	1 739	3 115
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 279</b>	<b>4 559</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>94</b>	<b>126</b>
Produits financiers	267	263
Charges financières	-173	-137
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Quote-part Résultat Société en équivalence		0
Impôts différés	-461	-843
Impôt sur les bénéfices exigible	-140	-704
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 772</b>	<b>3 138</b>
Dont Part des minoritaires		0
<b>Part du groupe</b>	<b>2 772</b>	<b>3 138</b>

**Le résultat d'exploitation** s'établit à 3 279K€ contre 4 559K€ l'exercice précédent.

**Le résultat financier** se solde par un résultat de 94K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédits et sur les intérêts de protocoles.

**Le résultat net consolidé part du groupe** est de 2 772K€ contre 3 138K€ pour l'exercice précédent.

**d) - Bilan consolidé**

<b>Actif</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Écarts d'acquisition nets	14 513	10 484
Immobilisations incorporelles nettes	3 597	3 091
Immobilisations corporelles nettes	3 190	4 925
Actifs financiers non courants	584	578
Actifs d'impôt différé	620	1 081
<b>Total actifs non courants</b>	<b>22 504</b>	<b>20 159</b>
Stocks et en-cours nets	123	108
Créances clients nettes	19 926	16 322
Autres actifs courants	14 347	19 667
Charges constatées d'avances	1 000	805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	345	120
<b>Total actifs courants</b>	<b>35 741</b>	<b>37 022</b>
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>58 245</b>	<b>57 181</b>
<b>Passif</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Capital et Réserves	26 314	23 185
Résultat de l'exercice	2 772	3 138
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>29 086</b>	<b>26 323</b>
Intérêts minoritaires	0	3
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>29 086</b>	<b>26 326</b>
Provisions non courantes	274	473
Dettes financières non courantes	324	586
<b>Total passifs non courants</b>	<b>598</b>	<b>1 059</b>
Provisions courantes	0	0
Dettes financières courantes	8 114	10 971
Dettes fournisseurs	7 155	7 150
Autres passifs courants	11 207	9 496
Impôt exigible	0	0
Produits constatés d'avance	2 085	2 179
<b>Total passifs courants</b>	<b>28 561</b>	<b>29 796</b>
<b>PASSIF TOTAL</b>	<b>58 245</b>	<b>57 181</b>

**Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Lignes de crédit et découverts bancaires	-114	-109
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-59	-27
Intérêts sur comptes courants et autres		0
<b>Total des charges financières</b>	<b>-173</b>	<b>-137</b>
Produits d'intérêts bancaires		0
Divers	267	263
<b>Total des produits financiers</b>	<b>267</b>	<b>263</b>
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>94</b>	<b>126</b>

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2016 est créditeur à hauteur de 4,1M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

**Informations sur les délais de paiement des fournisseurs**

Conformément aux articles L.446-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des exercices 2015 et 2016, la majorité des dettes à l'égard des fournisseurs a une antériorité inférieure à 6 mois.

**2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE**

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2016 à 34,3 M€ contre 31,9 M€ en 2015. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes internet et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3 601K€ en baisse de 18% par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à 4 384K€.

**Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

**Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

**3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les objectifs stratégiques 2017 sont les suivants :

1. Croissance interne :
  - Développement de l'activité Grands Comptes et Internet
  - Développement du réseau Point Loc en licence de marque
  - Lancement du réseau Ada Express en licence de marque
2. Croissance externe :
  - Renforcement du nombre de point de vente à des partenariats externes au groupe.

Le réseau ADA dispose de sérieux atouts, notamment :

- Un maillage très dense du territoire avec un accès au marché de la proximité,
- Un modèle de franchise qui lui assure une véritable réactivité.

Positionné numéro Un sur le segment porteur de la proximité avec un réseau de 352 agences ADA, 28 agences Holiday Bikes et 318 agences Point Loc.

**4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

**5. ACTIVITE DES FILIALES**

**5.1. EDA :** société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 36,7 M€ contre 35,8M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est un profit de 2,8 M€ contre 3,2M€ l'exercice précédent.

**Événements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

**Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant

**5.2. ADA SERVICES** : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit en 2016 à 1,9 M€ contre 3,7 M€ au titre de l'exercice précédent et son résultat est (1) M€ contre 0,8M€ au titre de l'exercice précédent.

#### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

#### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

### **5.3. AUTRES FILIALES**

En K€	CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT	
	2016	2015	2016	2015
ADA COURTAGE	3 679	3 480	968	863
POINT LOC	4 207	1 505	421	-481
TRANSPORT ADA	Ø	Ø	Ø	Ø
ADA EXPRESS	Ø	Ø	Ø	Ø
MOOVENDI	9	Ø	-49	Ø

## **6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS**

### **Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2016**

Par acte en date du 30 Septembre 2016, la société ADA a acquis, auprès de la société INITIATIS, 450 parts sociales de la société MOOVENDI.

La Société ADA a créé au cours de l'exercice 2016 deux sociétés à responsabilité limitée dont elle détient l'intégralité du capital, à savoir :

- TRANSPORT ADA
- ADA EXPRESS

**Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2016**

Contrôle de plus de 2/3 du capital

ADA COURTAGE	100,00%
EDA	99,94%
ADA SERVICES	100,00%
POINT LOC	100,00%
MOOVENDI	100,00%
TRANSPORT ADA	100,00%
ADA EXPRESS	100,00%

**6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES**

Liste des succursales de la Société :

Ales : 15, avenue Jules Guesde, 30100 Ales, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Aulnay-Sous-Bois : 135/137, rue de Mitry, 93600 Aulnay-Sous-Bois, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Cannes : 44, boulevard de Lorraine, 06400 Cannes, RCS 488 834 979 NANTERRE  
La Grande Motte : 172, rue des Artisans, 34280 La Grande Motte, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Mauguio : 365, rue Hélène Boucher, 34130 Menton, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Menton : 24, avenue des Alliés, 06500 Ales, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Nîmes : 2614, route de Montpellier, 30900 Nîmes, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Paris 08-Rome : 62, rue de Rome, 75008 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Paris 17-Ternes : 78, avenue des Ternes, 75017 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Paris 18-Guy Moquet : 80, avenue de Saint-Ouen, 75018 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Paris 20-Belleville : 184, rue de Belleville, 75020 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Uzes : ZA Commerciale, Pont des Charettes, 30700 Uzes, RCS 488 834 979 NANTERRE  
Vincennes : 38, avenue de Paris, 94300 Vincennes, RCS 488 834 979 NANTERRE

**Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2016**

Néant.

**Autres informations**

Par jugement en date du 20 janvier 2012, la société BELGIUM RENT, en liquidation, et ses administrateurs, parmi lesquels la société SAPN aux droits de laquelle se trouve désormais ADA, ont été condamnés à verser à un ancien salarié la somme de 63 K€ en principal. Les administrateurs ont fait appel de cette décision.

Par arrêt en date du 10 Mars 2017, la décision de la Cour d'appel de Bruxelles a réformé le jugement du Tribunal de Commerce de Bruxelles du 20 janvier 2012, a débouté cette personne de sa demande et l'a condamnée à supporter les frais de procédure.

**7. ACTIONNARIAT****7.1 STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

## **7.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS**

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

### TRANSFERT DES TITRES (article 11)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

### DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

### **7.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2016, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société Groupe Rousselet possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2016, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société Groupe Rousselet possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

### **7.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2016 à moins de 0,1 %.

### **7.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des art. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

**7.6. LA LISTE DES DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI**

Néant.

**7.7. LES MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS UN EVENTUEL SYSTEME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL QUAND LES DROITS DE CONTROLE NE SONT PAS EXERCES PAR CE DERNIER**

Néant.

**7.8. LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAINER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Néant.

**7.9. LES REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE****1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts**

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

## **2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts**

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (art.40).

### **7.10 LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS**

Voir annexe « Tableau des délégations »

### **7.11 LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE SAUF SI CETTE DIVULGATION HORS LES CAS DE DIVULGATIONS OBLIGATOIRES PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE A SES INTERETS**

Néant

### **7.12 LES ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALAIRES S'ILS DEMISSIONNENT OU SONT LICENCIES SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE**

Néant.

### **7.13 TABLEAU DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU CONSEIL POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Voir annexe « Tableau des délégations »

### **7.14 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)**

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

*Ajustement du prix d'exercice*

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription, soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

*Ajustement du nombre d'actions sous options*

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

### **7.15 – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELS ILS SONT ETROITEMENT LIES SUR LEURS TITRES (art. L621-18-2 t R621-43-1 du CMF et art. 223-22 A du RG AMF)**

Néant.

## **8. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION**

### **Examen des comptes**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

<i>en Euros</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>34 339 266</b>	<b>31 854 569</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 371 671)</b>	<b>(2 143 205)</b>
. Produits d'exploitation	36 916 448	33 990 384
. Charges d'exploitation	38 288 119	36 133 589
<b>Résultat financier</b>	<b>3 375 197</b>	<b>4 131 024</b>
. Produits financiers	3 414 922	4 152 270
. Charges financières	39 725	21 246
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>259 532</b>	<b>1 406 801</b>
. Produits exceptionnels	1 864 337	5 588 937
. Charges exceptionnelles	1 604 805	4 182 136
<b>Impôt société</b>	<b>1 338 108</b>	<b>989 664</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 601 106</b>	<b>4 384 284</b>

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 601 106 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice au compte "report à nouveau", dont le solde s'élèverait ainsi à 18.801.135 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 35.821.431 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercices</b>	<b>Dividendes distribués (en €)</b>	<b>Dividende par action* (en €)</b>
31-12-2013	-	-
31-12-2014	-	-
31-12-2015	4.383.949,50	1,50

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

### **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices.**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **9. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de celles qui se sont poursuivies, qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

Par ailleurs, lors sa séance en date du 27 juillet 2016, le Conseil d'administration de la société a déclassifié, car conclues à des conditions habituelles et aux prix du marché, les conventions suivantes :

- les baux commerciaux consentis par la société GROUPE ROUSSELET pour les locaux du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis 22/28 rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY,
- les conventions d'occupation de parkings,
- la convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise.

### **10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)**

#### **Garantie à première demande au profit de LIXXBAIL**

Une garantie à première demande émise par la société Ada au profit de LIXXBAIL utilisée à concurrence d'un montant de 14 000 000 Euros en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de 30 000 000 Euros (autorisée par le conseil d'administration du 15 mars 2016).

## **11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **Mandats des commissaires aux comptes**

Les mandats, d'une part, de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES et de la société COMPTABILITE AUDIT CONSEIL, Co-Commissaires aux Comptes titulaires, et, d'autre part, de la société AUDITEX et de Monsieur Daniel VASSAL, Co-Commissaires aux Comptes suppléants, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer la société BDO FRANCE - LEGER ET ASSOCIES représentée par Monsieur Frédéric LEGER dont le siège social est à 113, rue de l'Université 75007 Paris, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société COMPTABILITE AUDIT CONSEIL dont le mandat est arrivé à échéance,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

### **Liste des mandats et fonctions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur ;
- La société Groupe Rousselet représentée par Madame Constance McKay, Administrateur ;
- La société EDA, Administrateur, représentée par Monsieur Jérôme PLOUSEAU.

## **12- ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En application de l'article L225-209 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat d'actions de la société ADA par elle-même, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions aux salariés et/ou aux dirigeants du Groupe ADA dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- améliorer la gestion financière des fonds propres de la société,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à la moyenne des cours de clôture constatés au cours des 20 séances de Bourse précédant le conseil d'Administration du 20 mars 2017, soit 9,28 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 2.712.203 €

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2016, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital, dans la limite globale de 10%.

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs) conformément aux dispositions légales en vigueur sur Alternext. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2017, soit jusqu'au 30 décembre 2018 inclus.

### **13 - POLITIQUE SOCIALE**

#### **Effectifs**

	<b>ADA</b>	<b>EDA</b>	<b>POINT LOC</b>	<b>ADA COURTAGE</b>	<b>MOOVENDI</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Au 31.12.2016</b>	<b>55</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>105</b>
Embauches	25	6	49	4	3	87
Sorties	16	11	32	4	0	63
Dt Mutations Groupe	2	3	0	4	0	9
<i>Effectif Moyen 2016</i>	<i>54</i>	<i>15</i>	<i>23</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>94</i>
<b>Au 31.12.2015</b>	<b>46</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
Effectif Moyen 2015	48,1	12,5	14,5	3,1	0	78,1

#### *Effectif moyen*

L'effectif moyen 2016 est en hausse par rapport à l'année dernière (94 salariés en 2016 contre 78,1 salariés en 2015).

#### *Entrées 2016*

CDD : 28

CDI : 59 : la plupart de ces entrées sont des salariés repris des agences en restructuration (y compris 12 agences reprises par POINT LOC)

*Sorties 2016*

Fin de CDD : 11

CDI : 43 (correspondant à 9 agences cédées)

### **Temps de travail**

*Personnel affecté en agence*

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

*Personnel de siège*

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

### **Personnel handicapé**

1 salarié handicapé est employé au sein du groupe depuis plus de 10 ans.

### **Absentéisme**

L'absentéisme constaté sur l'année 2016 reste faible : 5 arrêts de travail pour maladie > à 3 semaines, 2 congés maternité, 2 congés paternité.

### **Rémunérations**

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction.

En 2016, il y a eu versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2015 pour 104 769€ bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE et MOOVENDI.
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

### **Relations sociales**

Il existe une délégation unique du personnel.

Le budget alloué au comité d'entreprise en 2016 est de 32 306€.

### **Formation**

Durant l'année 2016, il a été dispensé 28 heures de formation à 2 salariés. Le budget consacré à ce poste représente 680 €.

En 2016, nous n'avons pas accueilli de stagiaires école au sein du groupe.

### **Parité**

La parité entre les hommes et les femmes est pour 2016 :

67% d'hommes en 2016 (57% en 2015),

33% de femmes en 2016 (43% en 2015).

## **14 - FACTEURS DE RISQUES**

### **Risques liés à l'activité de la Société**

#### **Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules**

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 4 000 véhicules par an, dont la quasi-totalité avec contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

#### **Risque lié à l'environnement concurrentiel**

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 352 agences ADA et 318 agences Point Loc, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 699 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur sur le marché du *low cost* est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

**Risque clients**

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

**Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole**

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

**Risques financiers**

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

**Risque de taux d'intérêt**

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2016 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

**Risque de change**

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

**Risque sur actions**

Au 31 décembre 2016, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2016 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

**Risque de crédit**

	2016	2015
Créances clients	19 926	16 322
Créances sur les constructeurs	2 774	5 431
Autres	11 573	14 236
<b>Exposition maximum au risque de crédit</b>	<b>34 273</b>	<b>35 989</b>

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 4,49 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	Provision au 01/01/16	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2016
Créances clients	3 588		4 153	1 798	5 943
Débiteurs divers	1 423			1 423	0
<b>Total provisions</b>	<b>5 011</b>		<b>4 153</b>	<b>3 221</b>	<b>5 943</b>

Les provisions sur débiteurs divers sont essentiellement constituées de provisions sur compte courant d'entités non consolidées.

**Risque de liquidité**

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

	Echéance non définie / non échu	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2016	2015
Dettes constructeurs	31	373	87	19	510	389
Dettes fournisseurs	5 576	1 230	260	89	7 155	7 150
C/C G7 Entreprises	4 100				4 100	4 100
Dettes diverses		1 355			1 355	468
Dettes financières Ets Crédit		7 311			7 311	9 969
Découvert		642			642	958
Crédit Bail		78	83	324	485	630
<b>Total des échéances</b>	<b>9 707</b>	<b>10 989</b>	<b>430</b>	<b>432</b>	<b>21 558</b>	<b>23 664</b>

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Risques juridiques**

### **Risques liés à la résiliation des contrats de franchise**

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

## **Assurances – risques automobiles**

### **Politique générale d'assurance du groupe**

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

### **Responsabilité civile générale et professionnelle**

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

### **Dommages aux biens**

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

**Couverture de la flotte de véhicules**

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

**MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 130 K€, contre 116 K€ en 2015.

En K€	Ernst & Young			Compac		
	Montant		Var	Montant		Var
	2016	2015	%	2016	2015	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	85	76	12%	41	40	3%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	3		100%	1		100%
Filiale						
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>76</b>	<b>16%</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>4%</b>

<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>					
Capital social	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 339 266	31 854 569	29 253 801	29 266 137	26 396 428
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 061 347	3 373 209	15 053 998	3 696 615	474 957
Impôts sur les bénéfices	-1 338 049	-989 664	-1 510 622	824 379	1 244 404
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-201 710	-20 909	2 573 645	1 373 249	3 642 506
Résultat net	3 601 106	4 383 782	13 990 976	3 147 745	-1 923 141
Résultat distribué					
<b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1	1	6	2	
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1	1	5	1	
Dividende attribué					
<b><i>PERSONNEL</i></b>					
Effectif moyen des salariés	54	48	41	37	35
Masse salariale	2 820 605	2 423 313	2 196 507	2 020 411	1 885 193
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 345 912	1 143 313	1 082 080	956 282	854 477